

Indre - Procès Mis et Thiennot : Une sixième tentative de révision

Les familles de Raymond Mis et Gabriel Thiennot à nouveau devant la commission des révisions, demain à Paris



Raymond Mis et Gabriel Thiennot, en 1988, sur les lieux du crime

Les deux hommes ont toujours clamé leur innocence ...

La commission de révision des condamnations pénales de la cour de cassation de Paris, se penchera demain, lundi 17 mars, sur le dossier Mis et Thiennot, deux hommes condamnés en 1947 pour le meurtre d'un garde-chasse qu'ils ont toujours nié.

La sixième tentative sera-t-elle la bonne ? Demain, les avocats Jean-Pierre Mignard et Pierre-Emmanuel Blard tenteront d'ébranler la conviction des sages de la Cour de cassation pour obtenir une révision dans l'affaire Mis et Thiennot.

L'audience se déroulera sans la présence des deux principaux "acteurs" de cette triste affaire... Gabriel Thiennot est en effet décédé en 2003, Raymond Mis en 2009.

Souvent citée avec l'affaire Seznec comme l'une des deux grandes énigmes judiciaires du

siècle dernier, l'affaire mobilise depuis des dizaines d'années avocats et membres d'un comité de soutien qui se battent pour obtenir la réhabilitation des deux hommes, aujourd'hui décédés.

Raymond Mis et Gabriel Thiennot avaient été condamnés pour le meurtre du garde-chasse Louis Boistard, retrouvé mort le 31 décembre 1946 dans un étang de la commune de Saint-Michel-en-Brenne, dans l'Indre.

Les soupçons s'étaient immédiatement portés sur eux. Arrêtés avec un groupe de chasseurs, début 1947, ils étaient passés aux aveux avant de se rétracter. Condamnés à 15 ans de travaux forcés, incarcérés à la maison d'arrêt de Châteauroux, ils n'ont jamais cessé de clamer leur innocence, affirmant avoir été obligés de signer des aveux sous la torture. « On nous amassacrés. Les interrogatoires se passaient la nuit. Quand je tombais, ils me jetaient un seau d'eau pour me réveiller », racontait Raymond Mis, en 2007, dans une interview, expliquant avoir craqué après huit jours de garde à vue et de sévices.

Des coupables idéaux ?

Graciés à mi-peine, en 1954, par le président René Coty, Mis et Thiennot ont toujours réclamé la révision de leur procès. Depuis 1980, cinq demandes ont été déposées. Toutes rejetées. Mais demain, les deux avocats entendent porter à la connaissance des magistrats l'existence de « faits nouveaux » susceptibles de faire annuler une partie de la procédure. Ils entendent ainsi solliciter pour la première fois l'expurgation des procès-verbaux réalisés lors des gardes à vue, considérant que les aveux obtenus ont été « extorqués à l'aide d'actes de torture et de barbarie ». Ils espèrent également démontrer la partialité du commissaire Georges Garaud, en charge de l'affaire à l'époque. En poste sous l'Occupation, ce dernier avait notamment signé en 1943 un rapport dénonçant des activités de communistes. Or, Gabriel Thiennot l'était, alors que Raymond Mis était immigré polonais. De quoi les faire apparaître aux yeux des enquêteurs de l'époque comme des « coupables désignés », selon leur comité de soutien. Ce dernier a affrété un bus de l'Indre pour venir demain soutenir à Paris les plaidoiries des avocats. La veuve de Gabriel Thiennot et ses enfants sont également attendus.

Rappel des faits et témoignages ce dimanche soir, dans le Journal Régional de France 3 Centre

- [justice](#)